

communiqué de presse concernant les changements et que de plus, depuis ce temps-là, il est paru de nombreux articles. Quant à tous les organismes qui ont été consultés, il me serait difficile cet après-midi de les connaître tous parce que les consultations ont été nombreuses.

Le ministre l'a annoncé, il a été décidé qu'à partir du 31 mars, c'est la réglementation; maintenant la loi a été changée, les prestations d'assurance-chômage seraient retardées ou réduites en raison des gains versés lors de la cessation d'emploi. Ces gains comprennent notamment l'indemnité de départ, les crédits de congé accumulés, les primes, les gratifications, les salaires tenant lieu de préavis, la paye de vacances et les versements rétroactifs de salaire. Ces changements, et c'est important, ont pour but d'assurer que tout revenu d'emploi soit traité de façon égale selon le régime d'assurance-chômage. Ils élimineront les dédommagements provenant de deux sources tout en maintenant tous les avantages du programme, c'est-à-dire le remplacement du manque à gagner en évitant la duplication de la rémunération, et cela était important.

Afin d'assurer l'équité, par contre, entre les nouvelles mesures qui ont été annoncées et les anciennes, il y a toute une série de programmes qui ont été annoncés pour permettre à des gens qui avaient négocié de bonne foi des engagements antérieurs dans des conventions collectives, qui avaient des engagements qui avaient été pris ou dans des cas de fermeture d'usines, parce que le problème avait été soulevé entre le 8 novembre et le 21 décembre justement suite à des consultations et à des questions qui avaient été aussi soulevées par des membres du caucus, des députés, autant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre, c'est là qu'on a annoncé les mesures transitoires du 21 décembre qui s'appliquent à partir du 31 mars 1985 et, dans les cas de retraite, à partir du 1^{er} janvier 1986.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'on ne peut pas ajouter plus que ce que je viens de dire pour le moment.

● (1820)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE PROCÈS DU PREMIER MINISTRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA DATE À LAQUELLE ON A INFORMÉ LE PREMIER MINISTRE DU CANADA DE L'AFFAIRE. B) LA DATE À LAQUELLE LE PREMIER MINISTRE A SU QU'ON AVAIT TROUVÉ DE LA MARIJUANA

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le 4 mars dernier, j'ai demandé au solliciteur général (M. MacKay) à quel moment il avait avisé pour la première fois le premier ministre (M. Mulroney) du fait qu'on avait, semble-t-il, trouvé de la marijuana dans les bagages du premier ministre Hatfield. J'avais posé cette question à un certain nombre de reprises et je n'avais reçu de réponse ni du premier ministre, ni du ministre de la Justice (M. Crosbie) ni du solliciteur général. J'ai donc reposé la question au solliciteur général le 4 mars dernier. Au lieu que ce dernier se lève pour répondre à la question, c'est le ministre de la Justice qui est intervenu. Il était plutôt étrange que le ministre de la Justice intervienne, afin de défendre le solliciteur général alors même qu'une semaine et demie auparavant il avait indiqué que s'il avait été dans l'opposition, il aurait demandé la démission du solliciteur général, car il était déplorable et scandaleux qu'il ait rencontré le premier ministre Hatfield, en secret, au Château Laurier, le 7 octobre. J'ai demandé à quel moment le premier ministre avait été informé pour la première fois. Le ministre de la Justice a

L'ajournement

déclaré que le premier ministre avait été avisé la veille du jour où des accusations ont été portées. Or, les accusations ont été portées le 26 octobre. Le ministre de la Justice nous a donc dit que le premier ministre a su pour la première fois que de la marijuana avait été trouvée dans les bagages du premier ministre Hatfield le 25 octobre. Cela n'a absolument aucun sens. J'espère qu'il ne s'agissait pas d'une tentative délibérée pour induire la Chambre en erreur, mais, en vérité, on a délibérément énoncé les faits de façon inexacte. Je voudrais vous dire pourquoi.

On a trouvé la marijuana le 25 septembre 1984. Le solliciteur général a dit que le commissaire de la GRC l'en avait avisé le 26 septembre.

Le 20 octobre 1984, le *Fredricton Gleaner* a publié une nouvelle importante selon laquelle un homme politique important du Nouveau-Brunswick faisait l'objet d'une enquête au sujet d'un délit relatif à la drogue. A ce moment-là, on ignorait l'identité de cet homme politique. C'était le 20 octobre. Le 22 octobre, le premier ministre Hatfield a tenu une conférence de presse pour signaler qu'il était la personne faisant l'objet de l'enquête et protester de son innocence. Cette affaire a fait les manchettes dans tout le pays. Tous les journaux, tous les postes de radio et toutes les chaînes de télévision du pays ont annoncé qu'on avait trouvé de la marijuana dans les bagages du premier ministre (M. Hatfield). Cela se passait le 22 octobre. Or, le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre et aux Canadiens que le premier ministre n'a été mis au courant de cette affaire que le 25 octobre, soit la veille du jour où des accusations ont été portées.

Cette déclaration était manifestement spécieuse et trompeuse. Ce faisant, le ministre de la Justice laissait entendre que le premier ministre était resté enfermé quelque part pendant trois jours, sans lire le journal, ni écouter la télévision ou la radio, et qu'il n'était absolument pas au courant de ce qui se passait dans le pays. J'ai dit que c'était parfaitement absurde. J'espère que le secrétaire parlementaire interviendra à la Chambre aujourd'hui pour s'excuser devant la Chambre et les Canadiens et rectifier la date où le premier ministre a entendu parler pour la première fois de la découverte de la marijuana.

Il y a lieu de se demander ce qui a poussé le premier ministre, le ministre de la Justice et le solliciteur général à refuser de dire la vérité au sujet de cet incident. Les députés du parti libéral, l'opposition officielle, s'inquiètent depuis le premier jour de cette infraction manifeste du gouvernement à ce principe fondamental de notre régime de justice criminelle selon lequel tout le monde doit être traité équitablement devant la loi. Le gouvernement donne des réponses évasives. Il refuse de faire preuve de franchise et de répondre aux questions tout à fait utiles qui lui sont posées au sujet de la fameuse affaire MacKay-Hatfield. On ne peut qu'en conclure que le gouvernement, le premier ministre, le solliciteur général et le ministre de la Justice ont quelque chose à cacher.

Les députés de l'opposition ont demandé à maintes reprises la tenue d'une enquête judiciaire indépendante sur toute cette affaire, pour déterminer l'étendue de l'ingérence politique. Nous savons très bien que le solliciteur général, selon ses propres aveux, s'est entretenu en secret avec le premier ministre Hatfield le 7 octobre au Château Laurier, pour discuter de cette affaire. Le simple fait qu'il ait rencontré le premier ministre Hatfield témoigne d'un manque de jugement sérieux non seulement de la part du solliciteur général, mais également